



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00464

PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD,

M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D2021004640

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE

L'École de la Comédie de Saint-Étienne est l'une des six écoles nationales supérieures d'art dramatique en France à être installée au cœur d'un théâtre de création : le Centre Dramatique National (CDN) de Saint-Etienne. Créée en 1982, elle est la plus ancienne située dans un CDN. Depuis 2008, elle est habilitée par le Ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC).

L'École de la Comédie a souhaité capitaliser sur sa nouvelle implantation au sein du quartier Manufacture pour se développer et créer des synergies avec les programmes d'animation associés. Ainsi, l'École a souhaité accompagner les startups innovantes dans le cadre d'un programme spécifique comprenant :

- la réalisation de deux sessions (6 startups par session) annuelles de formation des startups aux pitches,
- l'accueil une fois par an dans la nouvelle comédie d'un concours de pitches de startups.

En 2020, Saint-Etienne Métropole a décidé d'allouer une subvention de 60 000 € à l'École de la Comédie, au titre de contribution au plan d'actions 2020. La subvention a été versée en juillet 2020.

Une session de formation aux pitches a été organisée du 13 au 23 janvier 2020 avec les startups : Lighlab IO, Buy1Shot, Dilent, Pulse. Une seconde session était prévue du 16 au 23 mars 2020. Cependant, comme l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, l'École de la Comédie a dû fermer ses portes le 16 mars 2020. En raison de la crise sanitaire, l'École n'a pu rouvrir ses portes aux activités liées à la formation professionnelle qu'en octobre 2021.

Durant toute la période de fermeture, l'École a suivi les directives du Ministère de la Culture préconisant notamment les actions solidaires envers l'ensemble des acteurs de la création. En outre, la rémunération des intermittents, dont l'embauche avait été planifiée en vue des actions susmentionnées, a été maintenue dans son intégralité.

Dans le cadre de son plan d'actions 2021, l'École de la Comédie ouvrira son programme de formation à la fois aux startups innovantes et aux entrepreneurs hébergés dans les pépinières de la Métropole, avec :

- la réalisation de deux sessions (6 startups par session) annuelles de formation des startups aux pitches, dont une première du 18 au 25 octobre 2021 et une seconde en décembre 2021,

- la mise en place d'une session de formation à la prise de parole en public (prévue en novembre 2021) et/ou l'accueil dans la nouvelle comédie d'un concours de pitches de startups (envisagé début 2022).

Pour mener à bien le plan d'actions 2021, Compte tenu du contexte sanitaire et de ses conséquences sur le programme de formation prévu en 2020 et 2021, l'Ecole de la Comédie sollicite Saint-Etienne Métropole pour l'attribution d'une subvention de 50 000€.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue une subvention de 50 000 € à l'Ecole de la Comédie au titre du plan d'actions 2021,**
- **approuve la convention afférente et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à la signer,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2021 sur le compte INUM chapitre 65 – SUFLI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU